



Résidences  
d'artistes

# APPEL À CANDIDATURE

## 2026

*Résidence de création (autour des médium peinture et dessin)*

Session 1 - Du 8 janvier au 30 mars 2026

Session 2 - Du 14 septembre au 21 décembre 2026

**Date limite de candidature : 30 juin 2025**

Les programmes de résidence ont lieu à Saint-Jacut-de-la-Mer, presqu'île aux onze plages, située sur la côte nord de la Bretagne (30 minutes de Saint-Malo). Les artistes disposent d'un atelier individuel situé sur le site de la résidence SNCF Les Dunes et d'un logement à proximité.

Des rendez-vous sont organisés au cours de la période de résidence : conférences, portes ouvertes, expositions, rencontres autour de la démarche créative et de la pratique artistique, etc.

### Conditions de résidence

- Un atelier individuel équipé de 40m<sup>2</sup>
- Un logement à partager avec le/la deuxième artiste en résidence avec chambre et salle de bain individuelles
- Une bourse en matériels pour la recherche et la production d'œuvres
- Une allocation de résidence de 1500€ pour la période de résidence
- Une exposition des œuvres produites. Dépôt de l'une d'entre elles à l'association (5 ans). L'œuvre prêtée pourra être exposée par l'association lors d'expositions sur le territoire afin de rendre visible et accessible les pratiques artistiques soutenues
- Participation aux portes ouvertes et aux rencontres artistiques autour d'ateliers pratiques (interventions rémunérées).

### Conditions et modalités de candidature

- Avoir une pratique artistique en lien avec les médium peinture dessin
- Être diplômé.e d'une école des Beaux-Arts ou d'un diplôme équivalent au moment de l'envoi de la candidature

### Dossier de candidature

Le formulaire avec les renseignements pratiques à compléter [ici](#)

Un fichier [intitulé APM2026\_NomPrénom et ne devant pas dépasser 10 Mo] composé :

- portfolio des travaux récemment réalisés
- CV
- lettre de motivation décrivant les motivations de votre candidature et votre projet
- attestation d'affiliation à un régime d'artiste [intitulé APM 2026\_NomPrénom\_Régime artiste]



**Le dossier doit être transmis avant le 30 juin 2025 (minuit, heure française)**  
La réponse sera transmise aux candidat.e.s par mail avant le 15 octobre 2025  
Tout dossier incomplet ne pourra être étudié